



Président Alain TAILLANDIER
Secrétaire Annick TAILLANDIER
Trésorier Denis PLEVERT
Vice Président **22** Alain DUVAL
Vice Président **29** Jacques GUENA
Vice Président **35** Jacques GOUERY
Vice Président **56** Bruno GAMBELLIN

@ aspp.bretagne@free.fr
@ secretaire.asppbretagne@gmail.com
@ tresorier.asppbretagne@gmail.com
@ alain.duval@dbmail.com
@ jackiroise@gmail.com
@ jgouery@wanadoo.fr
@ gambellin.bruno@orange.fr



BULLETIN D'ADHESION

Nom :Prénoms :
Adresse:.....
Ville:..... Code postal :.....
Date et lieu de naissance :
N° de téléphone :Portable :
Adresse e-mail :
Profession actuelle:.....
Prénom de l'épouse :

Régiment et/ou Brigade

Date d'incorporation :
Numéro matricule :
Date de radiation des contrôles (sans objet si toujours en activité).....
Cies et services successifs :
.....
Dernier grade en activité :
Décorations officielles :
.....

Membre : Actif
 Veuve / Veuf
 Sympathisant

Date et Signature : Carte de Membre (réservé amicale) N°.....

Cotisation annuelle de base : 22 €

Recommandé par

Cette fiche une fois remplie et signée sera adressée au trésorier Denis PLEVERT – 15, Kérostin - 56670 RIANTEC
Le paiement doit s'effectuer au moment de l'inscription par virement : IBAN : FR41 2004 1010 1302 0694 8R03 471 BIC : PSSTFRPPREN
ou, en cas d'impossibilité d'effectuer un virement, par chèque libellé à l'ordre de AMICALE BRETAGNE. Joindre une photo récente.

L'Association se compose de membres actifs, de veuves et de veufs et de membres sympathisants. Sont membres actifs, les personnes servant ou ayant servi aux Sapeurs Pompiers de Paris. Le titre de veuve ou de veuf concerne les conjoints des membres actifs décédés. Les modalités des cotisations sont définies par le règlement intérieur du Groupement Bretagne. Seuls les membres actifs disposent du droit de vote. Sont membres sympathisants, les personnes qui souhaitent rejoindre l'association par amitié ou en raison d'une affinité quelconque. Leur participation aux assemblées générales est souhaitée.

Note d'information : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association. Ces données (confidentielles) ne seront communiquées en aucun cas sans votre accord écrit à de tierces personnes ou organismes.